

# Rapport Cité de l'énergie

Audit de la Commune de Payerne

## Chapitre 2: Demande de d'obtention du label Cité de l'énergie®

Etabli le: 29.07.2015

La Commune de

## Payerne

Représentée par M. André JOMINI, Municipal en charge de l'énergie (Infrastructures, Sécurité)

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

le label Cité de l'énergie®

### Représentant de la commune

Prénom Nom	M. André JOMINI
Fonction	Municipal en charge de l'énergie (Infrastructures, Sécurité)
Adresse	Hôtel de Ville, Case postale 112 1530 Payerne
Téléphone / Fax	+41 (26) 662 66 26
e-mail:	commune@payerne.ch

### Personne de contact de la Commune

Prénom Nom	M. Norbert Carrel
Fonction	Chef du Service des Infrastructures
Adresse	Hôtel de Ville, Case postale 112 1530 Payerne
Téléphone / Fax	Téléphone: +41 26 662 65 30 Direct: +41 26 662 65 33 Telefax : +41 26 662 65 26
e-mail:	norbert.carrel@payerne.ch

### Plus d'informations

[http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/\(Page Energie de la Commune\)](http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/(Page%20Energie%20de%20la%20Commune))

### Conseiller Cité de l'énergie

Prénom Nom                    Dominique Rossel  
Fonction                        Directeur Techniques Qualité Environnement (TQE)  
Adresse                         Ch. du Mottey 6, 1020 Renens  
Téléphone / Fax               Tél. +41 21 701 44 10 / Fax : + 41 21 701 44 13  
e-mail:                          [tqe-d.rossel@bluewin.ch](mailto:tqe-d.rossel@bluewin.ch)

### Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	449.5 pts	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	224.8 pts	
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	337.1 pts	
Nombre de points atteints (points effectifs)	<b>236.2 pts</b>	<b>53 %</b>

### Evolution et développement de la Commune en tant que Cité de l'énergie

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En %	Version Management Tool	Version Aide à l'évaluation
2005	Etat des lieux	399 pts	96.3 pts	24.3%	2003	-
2011	Etat des lieux, réactualisé (indicatif, pour planification)	460 pts	184 pts	40%	V 3_1_CH_F	2009
2015	Audit de certification	449.5 pts	236.2 pts	53%	2012 (MT online)	2015

### **Slogan de la Cité de l'énergie**

Le slogan souhaité de la Commune est :

### **PayernEnergie – Ville Solaire**

### **Bases pour l'évaluation**

Les objectifs généraux de la commune vont dans le sens des objectifs de la Confédération, du canton, en cohérence avec les objectifs de la Société à 2000W. Notre commune souscrit à ces objectifs généraux, mais est en phase de définition de ses objectifs, généraux et spécifiques. Ils ne sont donc en l'état que partiellement précisés dans le Programme de politique énergétique (PPE). L'accent est pleinement mis sur la production d'énergie solaire photovoltaïque, dans le cadre du projet SolarPayerne.

Des objectifs généraux et spécifiques seront définis ultérieurement de façon plus précise, dans le cadre de la planification énergétique territoriale.

### **Principales activités pour les prochaines années (aspects originaux du programme de politique énergétique)**

Les objectifs spécifiques sont repris dans le plan d'actions, qui fait partie intégrante du Programme de politique énergétique 2016-2021. Il présente un ensemble de mesures concrètes et cohérentes visant à matérialiser la vision, les principes directeurs et les objectifs stratégiques du programme de politique énergétique. Pour le développer, la Municipalité a reçu un soutien spécialisé de son conseiller Cité de l'énergie. Ce plan d'actions est un instrument de travail permettant d'assurer la planification et le suivi de la mise en œuvre des mesures en cours et projetées.

Le plan d'actions s'articule autour de quatre domaines clés permettant d'agir directement sur la problématique énergétique:

- le développement du territoire ;
- les infrastructures et les bâtiments publics ;
- l'approvisionnement en ressource et le traitement des déchets;
- la mobilité.

Le plan d'actions comprend aussi deux axes qui traitent de sujet transversaux, relatifs aux moyens à mettre en œuvre:

- l'organisation interne et les ressources (humaines et financières) disponibles;
- la communication et la coopération avec les différents acteurs.

Le plan d'actions concerne tous les acteurs du territoire communal. Il comprend les activités liées à l'administration communale, sur lesquelles les Autorités peuvent avoir une influence directe, et celles des acteurs privés sur lesquelles elles peuvent avoir une influence indirecte.

Parmi les diverses mesures du plan d'action, relevons en particulier :

- Projet SolarPayerne : développement massif de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire communal.
- Développement de concepts énergétiques pour les nouveaux quartiers, intégrant des solutions centralisées alimentées aux énergies renouvelables (stratégie CAD par ilotage).
- Exigences énergétiques pour les nouveaux bâtiments, communaux et privés.
- Recherche de pistes de valorisation des déchets verts (biodigestion), ainsi que de valorisation de l'énergie dans le cadre de la future STEP régionale.
- Amélioration des transports publics au niveau régional.
- Partenariats avec les gérances et avec les entreprises implantées sur le territoire communal.